

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Appel d'offre ouvert n°A0117

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Collectivité contractante : LYCEE ANDRE ARGOUGES

Objet de la consultation : Matériel d'optique pour la section
BTS photonique

Date limite de remise des offres : VENDREDI 15 SEPTEMBRE
2017 16H

Règlement de la consultation Appel d'offre ouvert A0117

Article 1- OBJET FORME ET CONDITIONS DU MARCHE :

Le marché est passé selon la procédure formalisée d'appel d'offre ouvert en application des articles 33,57, 59 ,160à 164 du Code des Marchés Publics.

La présente consultation a pour objet la fourniture de matériel d'optique pour notre section de BTS photonique.

Le marché comprend 7 lots détaillés dans le CCAP et le CCTP

*La date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 15 septembre** à 16 heures par voie postale en recommandé ou procédure dématérialisée.*

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 2- Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- ▶ *Le règlement de consultation*
- ▶ *L'acte d'engagement (modèle DC3 voir kit)*
- ▶ *Le CCAP*
- ▶ *Le CCTP*
- ▶ *Kit imprimés*

Article 3- Conditions d'obtention du dossier

Les offres, rédigées en langue française, doivent être envoyées

Soit par la Poste en recommandé :

*Lycée André ARGOUGES
61 rue Léon Jouhaux
38029 Grenoble cedex 02*

Soit sous forme dématérialisée sur le site marchespublicsaffiches.com

Le candidat choisit un mode d'envoi et l'utilise pour l'intégralité de son dossier il ne peut pas mixer envoi postal et envoi dématérialisé.

Article 4- Présentation des offres

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

1) Pièces constituant la candidature :

- *La lettre de candidature (DC1)*
- *La déclaration du candidat (DC2)*
- *La déclaration du candidat relative à la lutte contre le travail dissimulé ou les pièces prévues aux articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail*
Cette pièce peut être produite à l'attribution du marché mais attention, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de huit jours ces certificats et attestations prévus au I et II de l'article 46 du Code des Marchés Publics :
- *L'état annuel des certificats reçus (NOTI2)* Possibilité également de le produire à l'attribution
- *Une déclaration appropriée de banques ou une preuve d'une assurance pour les risques professionnels*

2) Pièces constituant l'offre :

- L'acte d'engagement et ses annexes selon modèle DC3, complété, daté, signé
- Le bordereau de prix
- Les fiches techniques des matériels proposés
- Les candidats peuvent en outre produire toutes pièces qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre (illustrations, références,...).

Les offres seront entièrement rédigées en langue française

Article 5- Conditions d'envoi ou de remise des offres

1) Transmission des offres sur support papier :

A envoyer en recommandé au Lycée André Argouges 61 rue Léon Jouhaux
38100 Grenoble

Porter sur l'enveloppe la mention : « Appel d'offre ouvert n° A0117 (ne pas ouvrir) ».

2) Transmission des offres sous forme dématérialisée

Préalablement à sa transmission dématérialisée l'acte d'engagement devra être signé de façon manuscrite, puis scanné au format PDF.

Le dossier sera ensuite transmis sur la plateforme de dématérialisation utilisée par le LYCEE ARGOUGES : marchespublicsaffiches.com

Article 6- Jugement des offres

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52,53 et 55 du CMP.

Conformément à l'article 52 du CMP, Les preuves attestant des références professionnelles peuvent être par tout moyen.

Critères par ordre décroissant de sélection des offres et notation :

- ▶ **Qualité technique des produits (50)**
- ▶ **Prix(30)**
- ▶ **Processus de livraison (conditionnement, délai et modalités) (20)**

Erreurs d'opération du candidat :

- ▶ *Si le marché est à forfait, le prix forfaitaire prévaut sur sa décomposition,*
- ▶ *Si le marché est à prix unitaire, les prix unitaires prévalent sur leur total définitif.*

Les offres devront respecter strictement le cahier des charges techniques et les clauses du présent document sous peine de non-conformité à l'objet du marché. Les offres non conformes seront éliminées.

Les candidats doivent présenter une proposition conforme au dossier de consultation et aux variantes obligatoires.